

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 6 OCTOBRE 2014

Fabrique d'Eglise

Le budget 2015 de la fabrique de l'Eglise Saint-Pierre, située à Ampsin, a été soumis pour avis. Ce dernier est en équilibre et se porte à 23.296,56 € en recettes et dépenses. L'intervention communale demandée est de 9.172,56 €.

Octroi de subsides

Dans le cadre de l'octroi de subsides communaux, le Musée Communal se voit attribué la somme de 200 € pour l'achat de lots de concours, de matériel didactique pour la réalisation d'expositions ainsi que pour le transport d'œuvres et de matériel.

De même, le Centre Culturel s'est vu attribué plusieurs subsides dans le cadre de différentes manifestations, à savoir :

- la somme de 1.000 €, octroyée pour le projet « Foot » qui s'est déroulé en mai et juin 2014 ;
- la somme de 500 €, octroyée pour les fêtes de septembre qui ont eu lieu du 12 au 14 septembre 2014 ;
- et la somme de 500 €, octroyée pour le spectacle « NAZ » du 15 au 16 octobre 2014.

Environnement

Une proposition de règlement de police a été élaborée concernant les sites protégés de la Gravière d'Amay et de la carrière d'Ampsin. Compte tenu de la fréquentation croissante de ces sites par des visiteurs pas toujours très respectueux, des mesures de sécurité en termes d'accès et de respect des lieux ont été prises.

Travaux

Dans le cadre de la réalisation de travaux au Musée communal, la procédure et le cahier spécial des charges pour le marché visant au remplacement du générateur d'air chaud ont été approuvés. Il s'agit d'une dépense financée sur fonds propres. Suite à la décision de réduire la consommation d'énergie dans les infrastructures communales, il avait été envisagé de remplacer le générateur existant, ancien (1992) et peu performant, dans le cadre de l'appel à projet UREBA exceptionnel 2013, mais ce dernier avait été refusé. Cependant, l'entretien annuel de l'installation de chauffage a révélé une fissuration du corps de chauffe contraignant obligatoirement à le remplacer.

Dans le cadre de travaux d'économies d'énergie UREBA à réaliser à l'école des Thiers, les conditions et la procédure pour le marché visant à la pose d'une chaudière gaz à condensation et à l'isolation de la cave ont été approuvées. Ce bâtiment a été sélectionné parmi les infrastructures communales car la chaudière actuelle est ancienne (1987), surdimensionnée et peu performante. Ces travaux font suite aux rénovations, déjà réalisées en 2012, qui consistaient à remplacer les menuiseries extérieures et à améliorer l'isolation. La réalisation de ces travaux a permis d'une part d'acquérir une chaudière de puissance inférieure et d'autre part, favorisera un rendement plus performant de l'installation. Il s'agit d'une dépense dans le cadre de l'appel à projet UREBA exceptionnel de 2013 pour laquelle une aide, de l'ordre de 14.400 €, nous est allouée.

Dans le cadre de travaux d'économies d'énergie UREBA à réaliser à l'école du Rivage, les conditions et la procédure pour le marché visant à la pose d'une chaudière gaz à condensation et au remplacement des vitrages ont été approuvées. Ce bâtiment a été sélectionné parmi les infrastructures communales car la chaudière actuelle est ancienne (1992), surdimensionnée et peu performante. Le remplacement des vitrages permettra de réduire les besoins énergétiques du bâtiment et sur ce, d'acquérir une chaudière de puissance inférieure. Il s'agit d'une dépense dans le cadre de l'appel à projet UREBA exceptionnel de 2013 pour laquelle une aide, de l'ordre de 14.400 €, nous est allouée.

Ancrage communal

Dans le cadre de travaux à réaliser rue de la Pêche, les conditions et la procédure pour le marché visant à la construction de trois logements de transit, ont été approuvées. Ce projet consiste en la réalisation d'habitations mitoyennes passives comportant chacune trois chambres. Celles-ci seront bâties sur un terrain communal et seront destinées à la location de transit et d'insertion.

Demande du groupe Ecolo

Dans le cadre du plan stratégique 2014-2017 de la SNCB, les nouveaux horaires prévus ne permettent plus aux navetteurs de rejoindre la gare de Liège-Guillemins via l'omnibus (ligne 125) et de surcroît, allongent considérablement les temps de trajet. L'adoption d'une motion contre ces mesures de changements structurels opérés par la SNCB concernant la ligne Huy-Liège, a donc été proposée et approuvée.

Dépenses urgentes

Dans le cadre des dépenses électorales afférentes aux élections européennes, fédérales et régionales du 25 mai dernier, une quote-part communale a été facturée par la Province et requiert un paiement d'urgence. Le montant de la facture s'élève à 17.574,86 €, à payer pour le 15 octobre. Le poste budgétaire y afférent n'étant pas provisionné suffisamment, la dépense devra être inscrite au budget lors de la prochaine modification.